



Ius Laboris France Global HR Lawyers

Capstan Avocats



Formations 2022

Capstan Sud-Ouest

Qualiopi
processus certifié 
Certification qualité délivrée au titre
de la catégorie «**Actions de formation**»

Version du 21/12/21

Capstan avocats, organisme de formation depuis 2007, inscrit sur DATADOCK, propose des modules de formation bâtis autour de quatre principes directeurs :



Connaître

Les formations permettent d'actualiser vos connaissances avec un avocat, praticien du droit du travail, qui tous les jours assiste les entreprises dans la recherche de solutions.



Réaliser

Elles apprennent à mettre en œuvre les règles et les outils que la loi met à votre disposition pour organiser la collectivité de travail.



Echanger

Elles favorisent l'échange des pratiques avec l'avocat intervenant mais aussi avec les autres participants qui pour l'essentiel œuvrent dans les ressources humaines.



Comprendre

Elles permettent, par la mise en perspective de la législation dans le temps, de comprendre les évolutions des relations de travail



NOS OFFRES DE FORMATION

Notre Pôle formation propose des formations dans tous les domaines du droit social à destination des professionnels des entreprises (direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie) de tous secteurs professionnels.

Nos formations permettent de suivre l'actualité sociale et d'entretenir ou de développer des connaissances sur des thèmes experts, en lien avec les réformes les plus récentes et leurs répercussions opérationnelles pour les entreprises.

Les formations proposées dans cette plaquette sont déclinables en formation intra ou interentreprises pour un secteur ou une branche, également en formation individuelle.

Nos formations peuvent se dérouler en présentiel ou en distanciel.

Nos formations favorisent les échanges interactifs avec les participants.

Un support pédagogique est élaboré spécialement pour chaque formation.

Notre Pôle formation s'est équipé de nouveaux équipements et outils pour améliorer la qualité de nos formations en présentiel et en distanciel (grand écran, Teams, Skype entreprise, possibilité de PODCAST).

Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, au démarrage et à la fin de la session de formation. (Kahoot)

Dans tous nos domaines de compétence et selon les demandes spécifiques, nous élaborons une proposition de formation et un devis adaptés (dans un délai de 15 jours suivant la demande).

Notre Pôle formation peut également répondre à une demande de formation commune au dialogue social (service RH et représentants du personnel, délégués syndicaux)

Retrouvez, dans notre plaquette, toutes nos formations pour 2022. Inscrivez-vous dès maintenant en contactant notre Pôle formation ;

Vous pouvez suivre nos événements et les dernières actualités sur notre site internet et les réseaux sociaux www.capstan.fr et sur LinkedIn.

Florence MILAN
Directrice Pôle Formation
Référente pédagogique
Référente handicap

Florence LOURDE
Responsable Pôle Formation
Référente administratif
Référente handicap



NOS TROIS OFFRES DE FORMATION

Les trois offres de formation Capstan Sud-Ouest permettent de répondre aux besoins des différents praticiens et décideurs des ressources humaines de l'entreprise :

Les Jeudis du Cabinet

4 journées de formation réparties sur l'année pour vous permettre de sécuriser et optimiser la gestion sociale, adapter et acquérir des connaissances indispensables à la gestion des ressources humaines.

A partir de l'analyse de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du trimestre sont évoquées les conséquences pratiques pour l'entreprise.

Les Ateliers du Social

6 matinées pour une approche pratique d'un thème de droit social en lien avec la gestion quotidienne des salariés.

L'étude et l'analyse des situations pratiques sont inspirées de nos expériences professionnelles.

Pour chaque thème traité, sont évoqués la portée de la règle applicable, son contenu et les modalités de sa mise en œuvre pratique au travers d'exemples et de modèles mis à disposition

Les Formations à la Carte

Nous sommes attentifs à toujours répondre précisément aux besoins de chaque entreprise.

Nous sommes en mesure de bâtir des modules de formation adaptés à votre demande.

Les Jendis du Cabinet
C A P S T A N



Les Jueudis du Cabinet

C A P S T A N



PUBLICS

Toutes entreprises – Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie.

PREREQUIS : Aucun



OBJECTIFS

- 1** Sécuriser et optimiser la gestion sociale en actualisant de façon permanente les connaissances techniques et juridiques au contact de l'intervenant et des autres participants.
- 2** Adapter et acquérir des connaissances indispensables à tous ceux qui du fait de leurs fonctions au sein de l'entreprise gèrent les ressources humaines.
- 3** Évoquer et tirer les conséquences pratiques pour l'entreprise à partir de l'analyse de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du trimestre.



DÉROULEMENT

Cette formation a lieu en présentiel.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, la formation pourra être organisée en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur. Le lien d'invitation envoyé au minimum 2 jours avant l'ouverture de la session

Cette formation s'articule à raison d'une journée de 7h00 par trimestre (28 heures sur l'année).

Une première demi-journée est consacrée à l'Actualité légale et jurisprudentielle : L'actualité comprend les nouvelles dispositions légales adoptées ou en projet (loi, règlement, décret, circulaire) les arrêts récents de la Cour de cassation les plus significatifs ou les débats qui se font jour dans le pays. Elle débouche sur une analyse très concrète de la règle de droit social, sur sa portée pratique et ses conséquences directes pour l'entreprise.

L'autre demi-journée est consacrée au développement d'un point technique spécifique présentant un intérêt particulier dans la gestion quotidienne de l'entreprise.

Sur ce thème, au-delà du rappel des règles de droit, sont évoquées des situations pratiques transposables à votre entreprise



METHODES PEDAGOGIQUES

Quiz et auto-évaluation
Apports théoriques et méthodologiques
Echanges interactifs

A l'occasion de chaque journée un support de formation reprenant les thèmes abordés est remis à chaque participant.

Chaque session est animée par un avocat associé praticien du droit social.



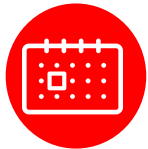
ADHÉSION

4 journées de 7 heures réparties sur l'année.

Horaires : 9h30-12h30 / 13h30-17h30 accueil des participants 9h00

Tarif : 2160,00 € HT par personne pour les 4 journées, déjeuners inclus.

Attention : Il s'agit d'une inscription forfaitaire annuelle. Les personnes absentes se verront adresser le document de la formation à laquelle elles n'auront pas participé.



DATES ET LIEUX

Dates

Lieux

17 ou 24 mars 2022

Domaine de Preissac
2, route du Clos du Loup
31180 Castelmaurou

16 ou 23 juin 2022

Domaine de Preissac
2, route du Clos du Loup
31180 Castelmaurou

15 ou 22 septembre 2022

Domaine de Preissac
2, route du Clos du Loup
31180 Castelmaurou

1 ou 8 décembre 2022

Citiz Hôtel
18 Allées Jean-Jaures
31000 Toulouse

Les Ateliers du Social
C A P S T A N



Les Ateliers du Social

C A P S T A N

C'est à la demande de nos clients que nous avons imaginé ces « ateliers ». Ce terme définit bien la finalité pratique que nous voulons donner aux échanges.



PUBLICS

Toutes entreprises – Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie

PREREQUIS : Aucun



OBJECTIFS

Il s'agit d'une approche pratique d'un thème de droit social en lien avec la gestion quotidienne des salariés.

Dans le cadre du thème spécifique les objectifs seront :

1. Traiter de manière approfondie et sous un angle pratique un thème en droit social ou RH
2. Entretenir et développer les aptitudes et compétences indispensables à une fonction managériale et/ou RH et/ou juridique

Pour chaque thème traité, sont évoqués la portée de la règle applicable, son contenu et les modalités de sa mise en œuvre pratique au travers d'exemples et de modèles mis à disposition. C'est aussi un moment d'échange sur les bonnes pratiques entre participants.



DÉROULEMENT

Cette formation peut s'effectuer en présentiel ou en distanciel (en fonction de l'évolution de la situation sanitaire)

Cette formation est organisée sur six matinées de 4h de 9h00 à 13h00. L'étude et l'analyse des situations pratiques sont inspirées de nos expériences professionnelles.

Elle se déroule dans nos locaux à Toulouse et donne lieu à la remise d'un support pour chaque participant. Locaux du Cabinet CAPSTAN – 18 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE.

Attention : Il s'agit d'une inscription forfaitaire. Les personnes absentes se verront adresser le document de la formation à laquelle elles n'auront pas participé.

La tenue de cette formation est subordonnée à un nombre minimum de 4 personnes présentes.



METHODES PEDAGOGIQUES

Quiz et auto-évaluation
Apports théoriques et méthodologiques
Echanges interactifs

A l'occasion de chaque session un support de formation reprenant les thèmes abordés est remis à chaque participant

Chaque session est animée par un juriste ou un avocat praticien du droit social.



ADHÉSION TARIFS

Horaires : 9h00 – 13h00 accueil des participants 8h45

Les honoraires comprennent, outre les matinées de formation dispensées par les intervenants, la remise du support préparé par le cabinet ainsi que les collations usuelles.

Les honoraires facturés pour chaque participant sont les suivants :

6 matinées 1520 € HT soit 255 € HT / matinée

4 matinées 1200 € HT soit 300 € HT / matinée

2 matinées 670 € HT soit 335 € HT / matinée

La matinée suivie isolément est facturée 420 € Hors taxes.

Les Ateliers du Social peuvent être organisés directement dans votre entreprise moyennant un forfait annuel pour les six matinées de 6090 € HT hors frais de déplacement dans la limite de 10 participants. Au-delà, la reproduction est au choix de l'entreprise, soit assurée par ses soins, soit facturée de manière distincte sur la base de 20 € HT par participant supplémentaire.



Programme 2022

Les Ateliers du Social
C A P S T A N



Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Date : 8 février 2022

Horaires : 9h00-13h00

Objectifs : Appréhender l'ensemble des obligations relatives à l'égalité professionnelles entre les hommes et les femmes

Public:

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie

Prérequis : Aucun

Contenu :

I – Consulter le CSE sur l'égalité professionnelle

II – Négocier un accord collectif sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à défaut mettre en œuvre un plan d'action

1. Réaliser un diagnostic
2. Rédiger l'accord d'entreprise ou à défaut le plan d'action
3. Consulter le CSE en cas de mise en œuvre d'un plan d'action
4. Diffuser l'accord ou le plan d'action
5. Faire face au contrôle de l'administration

III – L'index dans les entreprises de 50 à 250 salariés : mesures des écarts de rémunération :

Connaitre les principes généraux de calcul et d'évaluation des indicateurs

Règles de calcul communes aux indicateurs

1. Phase 1 : Mesurer les écarts
2. Phase 2 : Noter l'entreprise
3. Calcul dans une situation « normale »
4. Aménagement de la mesure du résultat global en cas d'indicateurs incalculables
5. Conséquences de la notation de l'entreprise sur les actions à envisager
6. Phase 3 : communiquer sur la note
7. Publication des résultats, Information du CSE et de l'administration
8. Phase 4 : corriger les écarts excessifs
9. Négociation collective ou à défaut fixation unilatérale des mesures
10. Conséquences de l'absence de mesures de correction, faire face aux observations de la DREETS

IV – Procéder à une demande de rescrit

V – Actualité : loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle

Méthodes Pédagogiques :

Quiz et auto-évaluation

Apports théoriques et méthodologiques

Echanges interactifs

Remise d'un support de formation

Animation par un juriste ou un avocat praticien du droit social.

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, la formation pourra être organisée en distanciel

Formation en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31 et est inscrit sur DATADOCK

Pole Formation - 05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com

Etat de santé du salarié : les nouvelles obligations issues de la loi « santé au travail » - Zoom sur l'actualité de l'inaptitude

Date : 8 mars 2022

Horaires : 9h00-13h00

Objectifs :

- Connaître les principales nouveautés issues de la loi « santé au travail » du 2 août 2021
- Actualiser ses connaissances sur l'inaptitude

Public:

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie

Prérequis : Aucun

Contenu :

I- L'extension des missions des services de santé au travail

1. Rappel des missions principales
2. Les missions supplémentaires des services de prévention et de santé au travail sous leur nouvelle dénomination
3. Création d'une visite médicale de mi-carrière
4. Le rendez-vous de liaison, la visite de pré reprise et de reprise après une absence de longue durée
5. Accès au dossier médical partagé d'un travailleur
6. Les actions de prévention de la désinsertion professionnelle

II- Une meilleure prévention des risques professionnels

1. L'amélioration des conditions d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels
2. L'élaboration d'un programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail
3. La négociation annuelle sur la qualité des conditions de travail
4. Création du passeport de prévention

III - La formation des travailleurs et des membres du CSE ou de la CSSCT en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

IV – Zoom sur l'actualité de l'inaptitude

Méthodes Pédagogiques :

Quiz et auto-évaluation
Apports théoriques et méthodologiques
Echanges interactifs
Remise d'un support de formation
Animation par un juriste ou un avocat praticien du droit social

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, la formation pourra être organisée en distanciel

Formation en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31 et est inscrit sur DATADOCK

Pole Formation - 05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com

Franchissement du seuil de 50 salariés : les obligations de l'employeur

Date : 5 avril 2022

Horaires : 9h00-13h00

Objectifs :

S'assurer du respect des nouvelles obligations de l'employeur liées au passage du seuil de 50 salariés

Public :

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie

Prérequis : Aucun

Contenu :

I – Rappels des règles de calcul de l'effectif : deux modes de décompte

II – Le règlement intérieur

III – Le CSE

1. Attributions élargies
2. Fonctionnement, Budget
3. BDESE

IV – La désignation d'un délégué syndical et les négociations obligatoires

V – Les modalités de négociation d'un accord collectif dans une entreprise dépourvue de délégué syndical

VI – L'accord de participation

VII – L'égalité professionnelle

1. Pénalité à défaut d'accord ou de plan d'action
2. Index : indicateurs relatifs aux écarts de rémunérations

VIII – Les entretiens professionnels

IX – Pénibilité

X – Les charges sociales

Méthodes Pédagogiques :

Quiz et auto-évaluation
Apports théoriques et méthodologiques
Echanges interactifs
Remise d'un support de formation
Animation par un juriste ou un avocat praticien du droit social.

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, la formation pourra être organisée en distanciel

Formation en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur.
Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31 et est inscrit sur DATADOCK

Pole Formation – 05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com

Temps partiel

Date : 7 juin 2022

Horaires : 9h00-13h00

Objectifs :

Sécuriser le contrat de travail à temps partiel et les besoins opérationnels de modifications de ce contrat

Public :

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie

Prérequis : Aucun

Contenu :

I – Mettre en œuvre le temps partiel et rédiger le contrat de travail

1. Introduire le travail à temps partiel dans l'entreprise
2. Répondre à une demande des salariés
3. Rédiger les clauses nécessaires au contrat et connaître les sanctions de l'absence de ces clauses

II – Organiser et gérer les horaires des salariés à temps partiel

1. Respecter la durée minimale
2. Répartir la durée du travail
3. Modifier les horaires ou la répartition du temps de travail
4. Exécuter des heures complémentaires
5. Contrôler et suivre les horaires à temps partiel

III – Aménager le temps de travail dans un cadre pluri-hebdomadaire

VI – Appliquer le statut des salariés à temps partiel

1. Rémunérer le temps partiel, accorder les congés et jours fériés,
2. Garantir la priorité d'emploi à temps complet
3. Rompre le contrat de travail
4. Articuler le statut du salarié à temps partiel avec les droits collectifs

Méthodes Pédagogiques :

Quiz et auto-évaluation
Apports théoriques et méthodologiques
Echanges interactifs
Remise d'un support de formation
Animation par un juriste ou un avocat praticien du droit social.

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, la formation pourra être organisée en distanciel

Formation en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur.
Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31 et est inscrit sur DATADOCK

Pole Formation – 05 62 47 89 01
toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com

Contrôler l'activité des salariés

Date : 11 octobre 2022 Horaires : 9h00-13h00

Objectifs : Maitriser la mise en place et l'utilisation d'outils de contrôle et surveillance de l'activité des salariés

Public :

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie

Prérequis : Aucun

Contenu :

I – Satisfaire aux obligations générales

1. Respecter les droits et libertés des salariés
2. Assurer la publicité des dispositifs spécifiquement mis en œuvre
3. Sanctions du défaut de publicité / d'autorisation

II – Contrôler et surveiller l'activité physique des salariés

1. Accès aux locaux et contrôle des horaires
2. Dans l'entreprise : fouille, vidéosurveillance, alcoolémie et stupéfiants
3. En dehors de l'entreprise : la géolocalisation

III – Contrôler et surveiller les outils de communication et informatiques

1. Le téléphone
2. Le contrôle de l'activité des salariés par l'outil informatique

Méthodes Pédagogiques :

Quiz et auto-évaluation
Apports théoriques et méthodologiques
Echanges interactifs
Remise d'un support de formation
Animation par un juriste ou un avocat praticien du droit social.

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00

En fonction de l'évolution sanitaire, la formation pourra être organisée en distanciel

Formation en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur.
Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31 et est inscrit sur DATADOCK

Pole Formation - 05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com

Gérer la relation de travail des salariés protégés

Date : 15 novembre 2022

Horaires : 9h00-13h00

Objectifs : Appréhender tous les aspects de la relation de travail avec un salarié protégé

Public: Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie

Prérequis : Aucun

Contenu :

I. Identifier les salariés disposant d'une protection particulière

II. Accorder un crédit d'heures de délégation

1. Calculer le crédit d'heures des représentants du personnel
2. Appréhender les conditions d'utilisation des heures de délégation
3. Rémunérer les heures de délégation

III. Respecter le principe de non-discrimination et valoriser le parcours professionnel des représentants du personnel

1. L'interdiction de toute discrimination
2. Entretiens en lien avec le mandat
3. Certification des compétences acquises dans l'exercice d'un mandat
4. Accords en lien avec le parcours professionnel des représentants du personnel
5. Garantie d'évolution de rémunération

IV. Modifier le contrat de travail d'un représentant du personnel

V. Transférer le contrat de travail d'un représentant du personnel

1. Déterminer les hypothèses nécessitant l'accord de l'inspecteur du travail
2. Demander l'autorisation de transfert

VI. Sanctionner un représentant du personnel

VII. Rompre le contrat de travail dans le respect de la procédure protectrice

1. Rompre un contrat de travail à durée déterminée
2. Rompre un contrat de travail à durée indéterminée
3. Exercer un recours contre la décision de l'inspecteur du travail
4. Réintégrer et/ou indemniser un représentant du personnel irrégulièrement licencié

Méthodes Pédagogiques :

Quiz et auto-évaluation

Apports théoriques et méthodologiques

Echanges interactifs

Remise d'un support de formation

Animation par un juriste ou un avocat praticien du droit social.

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, la formation pourra être organisée en distanciel

Formation en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31 et est inscrit sur DATADOCK

Pole Formation - 05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com

La Carte
CAPSTAN



La Carte C A P S T A N

OBJECTIFS

Dans la conduite d'un projet, vous pouvez avoir besoin de former sur un thème particulier une catégorie de salariés ou une équipe...

Nous sommes en mesure de bâtir des modules de formation adaptés à votre demande.

Nous avons conduit des formations spécifiques pour des entreprises de secteur très divers :

- ➔ Industrie
- ➔ Banque
- ➔ Assurance
- ➔ Restauration
- ➔ Syndicat patronal
- ➔ Cliniques et hôpitaux
- ➔ Etablissements sanitaires sociaux et médico-sociaux
- ➔ Coopératives
- ➔ Secteur agricole
- ➔ Grande distribution
- ➔ Agroalimentaire...

Ces formations sont adaptées à l'entreprise, à sa convention collective et à ses accords.

Contact : Pole Formation Florence Lourde



05 62 47 89 01



toulouse@capstan.fr

PROPOSITIONS DE THEMES

- Exercer le pouvoir disciplinaire
- Gérer l'absence maladie
- Organiser les congés payés
- Recourir au CDD
- Recruter à temps partiel
- Administrer les crédits d'heures
- Faire face aux demandes de congés
- Rembourser les frais engagés par un salarié
- Transiger avec le salarié
- Faire face à un contrôle de l'inspection du travail
- Organiser les élections professionnelles
- L'épargne salariale
- Gérer les absences liées à la maternité
- Négocier dans l'entreprise
- Employer et/ou accueillir en stage des jeunes
- Faire fonctionner le comité social et économique
- Gérer les modifications du contrat de travail
- Faire face aux demandes de formation
- Organiser le temps de travail
- Gérer les ruptures autres que le licenciement
- Mettre en œuvre l'obligation d'emploi des personnes handicapées
- Conduire un entretien avec un salarié
- Gérer le départ à la retraite
- Ecrire au salarié
- Actualiser le contrat de prévoyance
- Utiliser les formes de rémunérations exonérées
- Appréhender le risque harcèlement
- Déterminer le temps de travail effectif
- Adapter le salarié à l'emploi
- Mesurer le risque discriminatoire
- Faire face à un accident du travail et à une maladie professionnelle
- Traiter un dossier d'inaptitude médicale
- Rédiger le contrat de travail
- Connaitre les prérogatives des représentants du personnel
- Les indemnités liées à la rupture du contrat : calcul, régime social et fiscal
- Sécuriser le forfait jours
- Les experts du comité social et économique

NOTRE POLE FORMATION

Les équipes de formateurs sont composées exclusivement d'avocats et juristes reconnus pour leur maîtrise technique et leurs aptitudes pédagogiques. Ils sont spécialistes ou experts dans les domaines de droit social, droit de la sécurité sociale et de la protection sociale.

Sont consultables sur demande :

- L'organigramme du Pôle formation
- Le règlement intérieur du Pôle formation et les mesures applicables dans le contexte sanitaire actuel
- Le registre d'accessibilité à l'accueil du public
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation des formations 2020
- La procédure de traitement des réclamations.

NOTRE METHODE ET NOS OUTILS

- Une illustration permanente de l'exposé par des exemples pratiques, des QCM ou des mises en situation.
- La remise de supports.
- Le Cabinet est agréé organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31 et est inscrit sur DATADOCK.
- CAPSTAN Sud-Ouest traite les données personnelles recueillies pour la mise en œuvre de ses services de formation. Les données personnelles recueillies permettent notamment l'envoi par voie électronique du programme de formation, des invitations et convocations aux formations, l'établissement des devis, des conventions de formation, des feuilles de présence et des attestations de fin de formation, la facturation des formations et les relations avec les OPCO et organismes payeur des formations.

NOS COORDONNEES

Pole Formation
05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com

MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

EN PRESENTIEL

Les Jeudis du Cabinet

Ils se déroulent dans des lieux habilités à recevoir du public et dont les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les plans d'accès aux lieux de formation sont disponibles sur demande auprès du Pole Formation.

Les Ateliers du Social

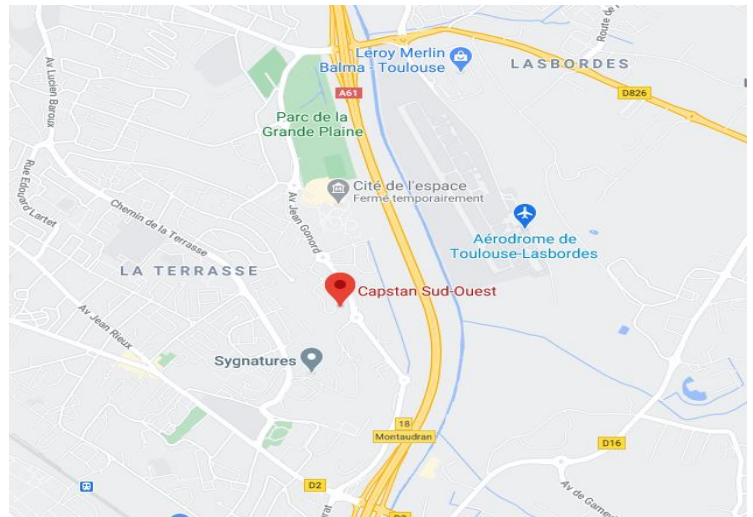
La formation a lieu dans nos locaux :

CAPSTAN SUD OUEST-
 18 Impasse René Couzinet –
 31500 TOULOUSE

Transports en commun : ligne tisséo 37

En voiture : Sortie Rocade 17 ou 18

Parking à disposition



Personnes en situation de handicap

Nos formations sont ouvertes à toute personne en situation de handicap.

Accessibilité : nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Si besoin, avant la formation, vous pouvez contacter nos Référentes handicap Florence Milan ou Florence Lourde par téléphone au 05-62-47-89-01 ou par mail toulouse@capstan.fr

EN DISTANCIEL

En 2022 sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, nos formations pourront se dérouler en présentiel ou en distanciel.

Pour suivre une formation à distance, il est nécessaire de disposer d'une connexion internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

Une convocation est adressée au minimum deux jours avant l'ouverture de la session avec toutes les informations nécessaires rejoindre la formation. Il est recommandé de se connecter 10 minutes avant l'ouverture de la formation, à partir du lien d'invitation envoyé.

Des temps d'échanges participatifs et interactifs sont organisés (via la messagerie ou à l'aide du microphone).

Un support pédagogique, élaboré spécialement pour la formation, est partagé à l'écran (support également transmis au participant après la formation).

Une attestation de présence et un certificat de réalisation sont édités, mentionnant la participation et les horaires de connexion.

Quelques conseils pratiques pour suivre une formation à distance en toute sérénité :

- se réserver un espace dans un endroit calme ;
- se consacrer uniquement à la formation ;
- se déconnecter de la messagerie électronique ;
- mettre son téléphone en mode silencieux ;
- désactiver le microphone pour éviter les interférences sonores.

Pour toute question, contactez notre Pôle formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION 2022

à retourner par fax, mail ou courrier à l'attention de
Florence LOURDE Pole formation Capstan Sud-Ouest
18, impasse René Couzinet - CS 55832 - 31505 Toulouse Cedex 5
T +33 5 62 47 89 01 - F +33 5 61 34 26 32 - toulouse@capstan.fr

Choix du programme

Les Jeudis du cabinet

CAPSTAN

**Merci de préciser le choix des dates
pour l'ensemble des 4 journées.**

- 17 ou 24 mars 2022
 16 ou 23 juin 2022
 15 ou 22 septembre 2022
 1 ou 8 décembre 2022

Les Ateliers du Social

CAPSTAN

**Merci de cocher la ou les date(s)
choisie(s)**

- 8 février 2022
 8 mars 2022
 5 avril 2022
 7 juin 2022
 11 octobre 2022
 15 novembre 2022
-

Raison sociale :

Adresse :

Nom du participant :

Téléphone fixe / mobile :

Email :

Le ou Les participants sont-ils en situation de handicap¹ ? oui non

Nom et téléphone du Responsable Formation :

Établissement d'une convention de formation ? oui non

Règlement de la facture par : l'entreprise un organisme de formation

Nom et adresse de
l'organisme de formation

Signature et cachet de
l'entreprise

La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux conditions générales de vente.

¹ Si oui, la Référente handicap prendra contact avec le ou les participant(s) avant la formation

POUR NOUS CONTACTER

Cabinet CAPSTAN SUD OUEST
18, impasse René Couzinet
CS 55832
31505 TOULOUSE Cedex 5
T + 33 5 62 47 89 00
toulouse@capstan.fr

Associés

Cécile AUTHIER
Nicolas CHRISTAU
Adeline GAUTHIER-PERRU
Michel JOLLY
Stéphane LEPLAIDEUR
Florence MILAN
Axelle MOURGUES

Avocats

Nathalie BRACHET
Aliénor CHALOT-VANOLI
Marine CHIMISANAS
Arielle DUCHENE
Lise DUMONT
Ivan LETERRIER
Mathilde MOLINIER-KOUAS
Morgane PAJAUD MENDES
Neïla SADNIA
Xavier URANGA

Juristes

Mélina BOUROUTSIS
Lucas MINERVINI
Nathalie SEGUELAS

POLE FORMATION

Florence MILAN, Directrice
Florence LOURDE, Responsable administrative
Delphine TRIPIAU, Assistante formation



*Retrouvez toute l'actualité du droit du travail sur notre appli **CAPSTAN News** sur **AppStore** et **Google Play***

Conditions générales de vente

Les inscriptions aux formations organisées par la société Capstan Sud-Ouest, impliquent l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales de vente, sauf dérogation écrite et expresse de Capstan Sud-Ouest.

1. Inscription

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription Capstan Sud-Ouest dûment complété adressé au Pôle Formation sur l'adresse toulouse@capstan.fr.

L'inscription à une formation constituée de plusieurs sessions est prise pour l'année entière.

En cas de financement par un organisme collecteur ou de facturation à un organisme payeur extérieur, le bulletin d'inscription doit préciser le nom et l'adresse de l'organisme.

2. Formation sur mesure

Les demandes de formation sur mesure donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation et d'un devis.

3. Confirmation d'inscription, programme, convention de formation, convocation et attestation de suivi de formation

Dès réception d'un bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au responsable de l'inscription, accompagnée du programme de la formation concernée et d'une convention de formation en double exemplaire.

Un exemplaire dûment signé par le responsable de l'inscription doit impérativement être retourné au Cabinet Capstan Sud-Ouest avant le début de la formation par mail (toulouse@capstan.fr) ou par courrier à : Capstan Sud-Ouest - 18 impasse René Couzinet 3150 TOULOUSE CEDEX 5.

Quinze jours avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu (avec un plan d'accès) et les horaires de la formation est adressée au participant.

Pour les formations à distance, un lien d'invitation est envoyé au plus tard 2 heures avant le démarrage de la session.

A l'issue de chaque formation, une attestation de suivi de formation est adressée au responsable de l'inscription, avec la facture correspondante.

4. Annulation

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit au Cabinet Capstan Sud-Ouest et parvenue au moins 10 jours calendaires avant le début de la formation soit par mail (toulouse@capstan.fr) soit par courrier à : Capstan Sud-Ouest - 18 impasse René Couzinet 3150 TOULOUSE CEDEX 5.

Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de 10 jours avant le début de la formation concernée ou en cas d'absence du participant inscrit, Capstan Sud-Ouest facturera à l'entreprise inscrite un dédit de 100% du prix de la formation, montant non imputable sur le budget formation de l'entreprise inscrite.

Toute formation commencée est due en totalité.

Toutefois, lorsqu'un participant ne peut réellement pas assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par écrit à Capstan Sud-Ouest (soit par mail (toulouse@capstan.fr) soit par courrier.

Par ailleurs, Capstan Sud-Ouest se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard dix jours calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant.

Dans ce cas, Capstan Sud-Ouest s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit, et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée.

5. Tarifs – Paiement

Les prix des formations sont indiqués, sur chaque programme, en Euro hors taxes.

Les factures émises par Capstan Sud-Ouest sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par virement bancaire ou postal paiement en ligne, chèque.

En cas de financement par un organisme collecteur, il appartient au participant inscrit, ou à l'entreprise responsable de l'inscription, de transmettre l'attestation de prise en charge par courriel ou par courrier postal à CAPSTAN Sud-Ouest.

En cas de facturation à un organisme payeur extérieur, il appartient au participant inscrit, ou à l'entreprise responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments nécessaires à la facturation.

En l'absence d'indication spécifique lors de l'inscription, concernant le financement et/ou la facturation de la formation, CAPSTAN Sud-Ouest procède à la facturation de l'entreprise responsable de l'inscription.

A défaut, des pénalités de retard seront facturées. Conformément à l'article D441-5 du Code du Commerce, tout retard de paiement pourra donner lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement d'un intérêt de retard de trois fois le taux d'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimal de 40€.

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient au responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer le paiement. Si celui-ci n'était pas effectué, Capstan Sud-Ouest serait fondé à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite, solidairement débitrice à son égard et le montant des pénalités pour retard de paiement.

6. Attestation de suivi de formation

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation ou un état de présence est édité ou remis au participant.

7. Propriété intellectuelle

Les dossiers et supports pédagogique, en version papier et/ou numérique, sont protégés en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle.

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation disposent d'un droit d'utilisation personnel et incessible des dossiers et supports pédagogiques distribués lors de la formation, limité à la consultation et à l'impression pour son usage exclusif. Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation s'engagent à ne pas reproduire totalement ou partiellement, modifier, altérer ou rediffuser ces dossiers et supports pédagogiques distribués, ainsi que leur contenu, sans l'autorisation préalable de CAPSTAN SUD-OUEST.

Droit à l'image : le participant s'il le souhaite peut se connecter sans activer le mode « visio ».

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation s'engagent à ne pas transférer, revendre, échanger ou mettre à disposition de tiers les dossiers et supports pédagogiques distribués, ainsi que leur contenu, sans l'autorisation préalable de CAPSTAN SUD-OUEST.

8. Protection des données à caractère personnel

CAPSTAN SUD-OUEST traite les données personnelles recueillies pour la mise en œuvre de ses services de formation.

Les données personnelles recueillies permettent notamment l'envoi par voie électronique du programme de formation, des invitations et convocations aux formations, l'établissement des devis, des conventions de formation, des feuilles de présence et des attestations de fin de formation, la facturation des formations et les relations avec les OPCO et organismes payeur des formations.

Les types de données concernées sont notamment les nom, prénoms, coordonnées professionnelles, fonction ou niveau des participants. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus. Les destinataires de ces données sont les avocats, les services administratifs, comptabilité et facturation du cabinet de CAPSTAN SUD-OUEST ayant les droits d'accès nécessaires, ainsi que les OPCO et organisme payeur désigné lors de l'inscription à la formation.

Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse : toulouse@capstan.fr.

Une réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

9. Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les participants sont couverts par la responsabilité civile de leur entreprise.

10. Contestation et Litige

Pour l'exécution du Contrat, les parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :

Pour Capstan Sud-Ouest, 18 impasse René Couzinet – CS 55832 – 31505 TOULOUSE Cedex 5

Pour le Client à l'adresse mentionnée lors de la prise de commande.

En cas de contestation ou de différend relatif à la convention de formation, une solution amiable est recherchée, au besoin en recourant au Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Toulouse.

Conditions générales de vente applicables à compter du 1er janvier 2021.